Nations Unies S/PV.3648



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3648e séance

Mardi 9 avril, à 11 heures

New York

Président :	M. Somavia	(Chili)
Membres :	Allemagne	M. Rudolph
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d’Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Terzi di Sant’Agata
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

96-85374 (F)



Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l’interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d’un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d’une semaine à compter de la date de publication*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de l'Argentine, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, du Japon, de la Malaisie, du Pakistan, du Tadjikistan, de la Tunisie, de la Turquie, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan.

Sur l'invitation du Président, M. Ghafoorzai (Afghanistan) prend place à la table du Conseil; M. Cardenás (Argentine). M. Shah (Inde), M. kharrazi (République islamique d'Iran), M. Konishi (Japon), M. Razali (Malaisie), M. Kamal (Pakistan), M. Alimov (Tadjikistan), M. Abdellah (Tunisie), M. Celem (Turquie), Mme Ataeva (Turkménistan) et M. Vohilov (Ouzbékistan) prennent les places qui leur sont réservées sur les côtés de la Salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe le Conseil de sécurité que j'ai reçu du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 8 avril 1996, qui se lit comme suit :

> «J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité adresse une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire à S. E. M. Engin A. Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'il examinera la question intitulée "La situation en Afghanistan".»

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/1996/252.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'adresser une invitation en vertu de l'article 39 à S. E. M. Engin A. Ansay.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Le premier orateur est le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, S. E. M. Abdul-Rahim Ghafoorzai. Je lui donne la parole.

M. Ghafoorzai (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Nous connaissons tous votre remarquable contribution aux travaux de l'Organisation, en particulier durant les nombreuses réunions que vous avez présidées et durant lesquelles votre sagesse et votre patience ont été reconnues.

Je voudrais également rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, qui a présidé avec compétence et sagesse les séances du Conseil de sécurité qui ont eu lieu au mois de mars.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, la reconnaissance de ma délégation pour la convocation de ce débat d'orientation consacré à l'Afghanistan, ainsi que pour l'occasion offerte à la délégation de l'État islamique d'Afghanistan de prendre la parole devant le Conseil.

Les pays décidés à vivre de façon indépendante et non alignée, en tant qu'éléments positifs de la paix et de la tranquillité mondiales, ont placé leurs espoirs et leur confiance dans l'ONU, cette dernière étant mise particulièrement dans les obligations incombant au Conseil de sécurité, aux termes de la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales.

Tout naturellement, c'est vers le Conseil de sécurité que se tournent les États souverains lorsque la paix est menacée ou qu'il y a rupture de la paix à la suite d'un acte d'agression.

C'est pourquoi la délégation afghane a cherché une occasion comme aujourd'hui de faire entendre la voix des Afghans au Conseil. La délégation afghane voudrait demander au Conseil pourquoi le peuple afghan, victime de l'agression et de l'ingérence étrangère depuis 1978, est de nouveau exposé à une conspiration et à une intervention militaire étrangère. Pourquoi la population civile — y compris les femmes, les enfants et les vieillards, en particulier dans la capitale Kaboul —, qui souffre depuis si longtemps de privations et de la faim, qui subit tant d'épreuves et qui est sans abri, subit-elle constamment des attaques et parfois des bombardements aériens de la part des mercenaires, les «Taliban», entraînant des morts, des blessés et des destructions?

Oui, la nation afghane après avoir enduré le sacrifice de 1,7 million de personnes, a contribué — en tant qu'un des plus importants facteurs — à la réduction de la menace de confrontation nucléaire, à la fin de la guerre froide, à la préservation des valeurs humaines et au renforcement du cadre d'un ordre mondial fondé sur la démocratie et les droits de l'homme. Cette nation mérite la compassion de la communauté internationale et elle aurait dû être soutenue dans ses efforts nationaux visant à surmonter les problèmes hérités de 17 ans de guerre, ainsi qu'à faire face aux sérieuses difficultés de sa reconstruction.

Paradoxalement, nous notons avec angoisse qu'au cours des quatre dernières années, les conspirateurs et les interventionnistes liés aux services de renseignement militaires pakistanais ont, parfois avec la complicité des soutiens extérieurs, essayé de renverser le Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan et de mettre en place à Kaboul un régime soutenu par le Pakistan. Ce plan injuste et hostile a donné naissance à une résistance afghane rajeunie et vaste, tout en suscitant des inquiétudes légitimes pour les pays de la région.

Chacun sait que la raison de la convocation de cette séance n'est pas de faire des allégations, mais plutôt de chercher une issue crédible et fiable au conflit en cours dans mon pays, l'Afghanistan. Toutefois, étant donné que l'identification des causes profondes du conflit est une condition indispensable à la recherche authentique d'une solution durable, crédible et globale, nous devons donc analyser en profondeur les facteurs de ce conflit.

Je ne peux que souligner brièvement la conduite inamicale et en fait hostile des services de renseignement pakistanais, agissant contre la volonté sincère de la nation pakistanaise et son précieux capital historique et moral : la fraternité avec le peuple afghan.

Les milieux pakistanais, avec à leur tête l'Inter-Service Intelligence (ISI), les services de renseignement militaires, compromettent la paix par des tentatives hypocrites déguisées en efforts de paix, et accroissent la tension en attisant les flammes de la haine ethnique au sein de notre peuple. Ces milieux parrainent des réunions, rassemblements et opérations avec l'espoir de former une coalition antigouvernementale, pour tenter d'attaquer Kaboul et de saboter un dialogue interafghan susceptible de conduire à la réconciliation nationale et à la reconstruction.

Depuis la création, en avril 1992, de l'État islamique d'Afghanistan, les services de renseignement militaires pakistanais ont travaillé en secret pour atteindre leur objectif en soutenant, provoquant et incitant leurs laquais pour prendre le pouvoir à Kaboul. Cette conspiration sournoise a causé d'énormes pertes humaines et matérielles. Le dialogue interafghan a déjà été complètement saboté. Le monde a été témoin de la tentative de coup d'État manquée du 1er janvier 1994 contre l'État islamique d'Afghanistan effectuée par des groupes armés, dont certains étaient cantonnés sur le sol pakistanais. Au cours de cette tentative, plus de 3 000 fusées se sont abattues sur la population innocente de Kaboul et sur des quartiers résidentiels de la ville. Ces actes d'agression ont causé la mort de plus de 4 000 personnes innocentes et blessé environ 8 000 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants.

Les éléments militaires et de renseignement pakistanais ont participé physiquement à cette tentative de coup d'État manquée et à cette attaque brutale contre Kaboul. Le Gouvernement a arrêté 25 miliciens pakistanais lourdement armés, qui ont, par la suite, été remis à S. A. le Prince Turki Al Faisal, Ministre de la sécurité nationale d'Arabie saoudite, qui, dans le cadre d'une mission de bonne volonté, a visité Kaboul pour assurer leur libération.

En outre, en diverses occasions, y compris au cours des dernières semaines, en signe de bonne volonté de la part de l'État islamique d'Afghanistan, un nombre important de saboteurs et d'espions pakistanais qui avaient été capturés ont été libérés. Comme il est indiqué dans notre déclaration à la cinquantième session de l'Assemblée générale, certains sont encore en détention chez nous; leurs noms et les détails les concernant figurent au document A/50/PV.95.

J'aimerais attirer très brièvement l'attention des membres du Conseil de sécurité sur certaines preuves concrètes des interventions des services de renseignement pakistanais en Afghanistan.

Premièrement, les services de renseignement militaires pakistanais, en conjonction avec le Ministère pakistanais de l'intérieur, a créé en septembre 1994 un groupe de mercenaires appelé Taliban. Ce groupe a été entraîné à Quetta, au Pakistan, et envoyé en Afghanistan en même temps que des officiers des services de renseignement pakistanais et des membres de la milice en poste à la frontière pakistanaise. Les preuves et les faits démontrant que les Taliban sont une création de l'Inter-Service Intelligence (ISI) et du Ministère pakistanais de l'intérieur peuvent être trouvés dans la déclaration faite par la délégation afghane le 19 décembre 1995 à la 95e séance plénière de l'Assemblée générale (A/50/PV.95), ainsi que dans les articles publiés par la presse internationale.

Deuxièmement, au cours de 1995 et au début de 1996, des avions pakistanais transportant des armes et des munitions ont violé à plusieurs reprises l'espace aérien de l'Afghanistan et ont atterri sur les aéroports de Kandahar, Shindand et Hérat. Certaines de ces violations ont été identifiées devant l'Assemblée générale, et figurent au document A/50/PV.95.

Troisièmement, le 28 septembre 1995, la société Telecommunications Corporation — société dirigée par l'État pakistanais —, a installé, sans l'autorisation du Gouvernement central afghan, de nouveaux câbles téléphoniques à des fins d'occupation militaire dans le Sud et l'ouest de l'Afghanistan.

Quatrièmement, le 9 décembre 1995, le Gouvernement pakistanais a décidé d'implanter son ambassade à Jalalabad, le centre administratif de la province orientale afghane de Nangarhar. Cette décision a été prise, comme d'autres auparavant, unilatéralement et sans consultation avec le Gouvernement afghan. Le Gouvernement pakistanais a également décidé d'envoyer l'Ambassadeur Qazi Homayun et le personnel de l'ambassade à Jalalabad. Il est paradoxal que M. Qazi Homayun ait été accrédité en qualité d'Ambassadeur du Pakistan auprès du Gouvernement afghan dans la capitale, Kaboul. Il avait été reçu par le Président Rabbani, à qui il avait présenté ses lettres de créances.

Cinquièmement, le 5 novembre 1995, M. Sardar Aseff Ahmad Ali, Ministre pakistanais des affaires étrangères, accompagné de l'Ambassadeur Qazi Homayun, a rendu une visite «surprise» à Mazar-i-Sharif, dans la province septentrionale de Balkh, en Afghanistan pour «négocier» avec M. Abdul-Rashid Dostum, un des chefs de guerre de l'opposition. La visite a eu lieu sans que le Gouvernement afghan en eût été informé préalablement, en violation de toutes les normes internationalement reconnues.

Sixièmement, à la suite des efforts entrepris récemment par l'État islamique d'Afghanistan, un dialogue soutenu, destiné à élargir davantage la base du Gouvernement ainsi qu'à consolider le processus politique dans le pays, a eu lieu. À la suite de quoi, un accord initial a été conclu entre les trois membres de la coalition de l'opposition.

Afin de saboter les efforts de Kaboul, les autorités pakistanaises ont, le 7 février 1996, organisé à Islamabad une rencontre spéciale de trois jours à l'intention de l'opposition afghane. Le tapis rouge a été déroulé pour les chefs des groupes d'opposition. Par cette manoeuvre notoire, les autorités pakistanaises ont réussi à faire échouer les accords initiaux passés entre le Gouvernement et l'opposition.

Les correspondants de grands journaux mondiaux ont enregistré les déclarations de leurs témoins oculaires concernant l'implication directe des conspirateurs et des saboteurs pakistanais dans les affaires intérieures de notre pays. Ici, j'aimerais citer officiellement quelques exemples, parmi beaucoup d'autres, des opinions de journaux et de politiciens pakistanais au sujet de l'intervention du Pakistan en Afghanistan.

Dès le 20 octobre 1995, *Dawn*, journal pakistanais bien connu, a publié un éditorial sous la plume d'un écrivain et éminent analyste politique pakistanais, M. M. Baqir Naqvi. Analysant les causes profondes du conflit, l'article dit notamment que :

> «les politiciens à Islamabad feraient bien de méditer et de réfléchir ... au fait que le cordon ombilical qui lie les Taliban au Pakistan n'est que trop évident pour tout le monde.»

Les idées exprimées par M. Naqvi ont été confirmées après une étude approfondie menée par le journaliste et analyste américain bien connu, M. John Burns, qui, dans le *New York Times* du 27 mars 1996 écrivait :

> «Après 18 mois d'un soutien militaire et financier inavoué à un groupe de guérilla qui a imposé la loi fondamentaliste musulmane sur plus de la moitié de

l'Afghanistan, le Pakistan semble s'orienter désormais vers une politique visant à mettre un terme à la guerre civile.»

L'article se poursuit en ces termes :

«Pendant des années, l'implication du Pakistan dans le conflit afghan a été dirigée par un assortiment d'institutions civiles et militaires qui ont souvent travaillé pour des objectifs contradictoires, de sorte que le changement n'a pas été radical. Certains représentants officiels, y compris le puissant Ministre de l'intérieur, Nasirullah Babar, continuent à soutenir vigoureusement le groupe fondamentaliste afghan, les Taliban, tandis que d'autres, y compris certains responsables du bureau du Premier Ministre Benazir Bhutto, condamnent les fondamentalistes pour leurs politiques intransigeantes vis-à-vis des femmes et pour leurs brutales politiques en matière d'ordre public.»

L'article dit également que

«Les hauts responsables pakistanais ont reconnu que certains avaient changé d'avis quant aux conséquences, pour le Pakistan, d'un gouvernement Taliban à Kaboul, qui serait capable de susciter un fondamentalisme musulman, et peut-être même de provoquer une sécession, dans les régions tribales frontalières sous autorité pakistanaise qui bordent l'Afghanistan.»

Dans son numéro du 3 décembre 1995, le journal pakistanais *Nation* a publié un article intitulé «Le Punjab veut que les maîtres de Lahore règnent en Afghanistan», où l'on peut lire que

«Quetta-Mahmood Khan Achakzai, membre de l'Assemblée nationale pakistanaise et Président du parti Pakhtoon Khawa Milli Awami (PMAP), tout en accusant le Punjab et les services de renseignement (ISI) de la destruction de l'Afghanistan, prétend que, "tous deux veulent imposer le régime de Lahore à Kaboul au moyen des Taliban".»

Aucun examen en profondeur de la situation en Afghanistan ne peut se faire sans une analyse réaliste du groupe d'apparition récente appelé Taliban, dont le nom signifie étudiants d'écoles religieuses, et de son programme politique et social.

Il existe dans tous les pays islamiques de nombreuses écoles religieuses connues sous le nom de «*madrassas*», ainsi que d'autres établissements d'enseignement, où sont enseignés divers sujets liés à la religion islamique. L'objectif de ces écoles et de ces établissements est de préparer les jeunes musulmans à travailler au service de la religion au nom de leurs compatriotes. Dans aucune *madrassa* du monde islamique on n'enseigne les techniques de la guerre moderne, telles que l'usage de l'artillerie et des fusées et le pilotage d'avions et d'hélicoptères de combat. Ce type d'enseignement est réservé aux académies militaires.

Les Taliban prétendent vouloir mettre en oeuvre les «enseignements de l'islam». Malheureusement, leur conception des préceptes islamiques n'a qu'un lointain rapport avec les principes authentiques de l'islam. Ils croient que sectionner une main ou un pied d'un homme ou d'une femme accusé de vol est impératif, sans investigation ou preuve adéquate et sans que l'accusé ait le droit d'être défendu lors d'un procès impartial. Ils ne veulent pas reconnaître que l'application de ces normes punitives, connues sous le nom de *hadd* dans la jurisprudence islamique authentique, exige que des conditions appropriées et strictes soient remplies.

Le principal et le plus dangereux précepte des Taliban consiste à interdire aux jeunes filles et aux femmes de sortir de chez elles. Selon les Taliban, pour une femme le fait d'aller à l'école est contraire à l'islam. Les femmes professeurs reçoivent l'ordre de ne pas enseigner dans les écoles. Nombre de ces femmes enseignaient aussi à des garçons dans les écoles primaires. C'est la raison pour laquelle de nombreuses écoles primaires de garçons sont désormais fermées faute de femmes enseignantes en vertu de la loi des Taliban.

Les femmes ne sont pas autorisées à travailler ailleurs que chez elles. Hérat — l'une des plus célèbres villes de l'islam depuis le deuxième siècle de l'*Hijra*, où les écoles de filles existaient depuis de nombreux siècles — et d'autres villes des provinces de Kandahar, Nimroz et Farah, sont désormais privées d'enseignement pour les femmes. Ces villes sont condamnées par la loi des Taliban à maintenir leur population féminine dans l'ignorance, voire à être privées de l'enseignement de la religion islamique dispensé dans les écoles de filles partout ailleurs en Afghanistan. Et les jeunes filles étant destinées à devenir des épouses et des mères, elles seront incapables de transmettre une culture islamique adéquate à leurs enfants au sein de la famille, ce qui est un très important principe de la société islamique. Manifestement, cela entraîne le déclin de la culture et de la société islamiques. Mais ce sont des réalités qui échappent aux Taliban, qui croient détenir la vérité absolue de l'islam et avoir le monopole de ses principes.

Le 3 avril 1995, selon Christiane Amanpour, de CNN, en reportage à Hérat, un groupe de Taliban armés était entré de force dans des maisons de la province de cette ville et avait détruit magnétophones et magnétoscopes sous prétexte que la religion interdisait ces appareils. Selon ce reportage, dans les rues d'Hérat, des Taliban armés stoppaient les voitures, qu'ils fouillaient, à la recherche d'appareils stéréo. Il arrive que, dans les rues, on voie les propriétaires de téléviseurs avec autour de leur cou les téléviseurs et les cassettes détruits. On appelle cela une «exécution TV». Le reportage télévisé a également montré des manifestations où 30 femmes afghanes voilées au moins réclamaient dans la rue l'ouverture d'écoles de filles.

Ces événements ont fait que dernièrement le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de nombreuses autres organisations non gouvernementales ont cessé leurs opérations dans les zones occupées militairement par les Taliban.

L'attention du Conseil est donc appelée sur le fait que, contrairement à l'attitude cruelle et négative des Taliban envers les droits de l'homme, ceux des femmes en particulier, la situation est totalement différente dans les zones sous administration gouvernementale. Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme pour l'Afghanistan en parle dans son rapport (A/50/567, annexe). Dans ces zones, les femmes participent activement à la vie politique, sociale et économique du pays. Il y a 383 femmes officiers dans l'armée afghane, du grade de pilote à celui de capitaine et de général. Il existe de nombreuses femmes diplomates, qui ont pu bénéficier d'un enseignement mixte au niveau universitaire.

J'ai le triste devoir d'attirer l'attention du Conseil sur une catastrophe imminente qui guette notre région et bien d'autres : la culture, la transformation et le trafic de substances psychotropes en Afghanistan. Ces activités ont pris une ampleur dramatique et terriblement dangereuse sous le règne des Taliban. Dans les régions contrôlées par les Taliban, la culture du pavot s'est accrue de façon dramatique. Outre la culture du pavot dans les faubourgs d'Hérat, des centaines de nouveaux hectares de terre entre Gereshk et Hérat sont désormais consacrés à la culture du pavot.

Il est extrêmement préoccupant d'apprendre de sources sûres que les Taliban ont réussi, avec l'aide de la mafia politico-militaire d'un pays voisin, à mettre la main sur des machines modernes et portatives de transformation et de purification de la drogue, qui vont jusqu'à produire de la morphine et de l'héroïne. Jusqu'à présent, ces machines étaient installées à Helmand et à Kandahar. C'est ainsi que pour la première fois dans l'histoire de l'Afghanistan, l'opium est désormais transformé en morphine et en héroïne à l'intérieur du pays, dans les régions contrôlées par les Taliban. Selon le rapport, au cours des cinq derniers mois, plus de 200 tonnes de stupéfiants ont été exportées d'Afghanistan, à partir des zones contrôlées par les Taliban. De ce fait, les Taliban disposent de revenus supplémentaires pour poursuivre leurs opérations militaires qui, selon eux, sont le seul moyen de réaliser leurs objectifs.

Il est intéressant de noter que, à la mi-février 1996, deux correspondants du *Times* de Londres se sont rendus à Hérat. Il y ont rencontré deux responsables des Taliban et le «gouverneur» de la province. À leur retour à Kaboul, les correspondants ont confirmé les rapports gouvernementaux à propos de l'intensification spectaculaire de la culture de substances psychotropes dans la province. Ils ont ajouté que les autorités turkmènes avaient officiellement admis avoir arrêté 500 Taliban accusés d'importation illicite de stupéfiants dans le Turkménistan.

À Hérat, les journalistes britanniques ont aussi eu une «expérience curieuse». Lorsqu'ils ont demandé au «gouverneur» la permission de photographier la ville, le «gouverneur» la leur a refusée sous prétexte qu'ils étaient des non-croyants. Le «gouverneur» leur a demandé de se convertir d'abord à l'islam, après quoi ils auraient la permission de prendre autant de photographies qu'ils voudraient. Lorsqu'on a demandé au «gouverneur» pourquoi le Gouvernement n'interdisait pas la culture et le trafic de drogues illicites, sa réponse a été toute simple : parce que la drogue aboutit en Europe et aux États-Unis et que, par conséquent, seule la vie des *Kafirs* — les infidèles — est menacée. Autrement dit, le trafic de stupéfiants est un «saint commerce».

Par ailleurs, dans certaines sociétés actuelles, des exemples concrets montrent que lorsque des groupes armés se livrent au trafic de drogue, cela entraîne automatiquement l'apparition du crime organisé, du banditisme et du terrorisme. Et le cas des Taliban en Afghanistan n'y fait pas exception pour les raisons suivantes.

Premièrement, compte tenu de la tendance des Taliban à vouloir s'emparer du pouvoir et de leur refus de partager même le pouvoir avec d'autres parties, s'ils n'arrivent pas à leur fins, ils recourront inévitablement au terrorisme pour se venger.

Deuxièmement, les Taliban ont actuellement des contacts étroits avec certains groupes fondamentalistes, comme le Sepah-e-Sahaba, au Pakistan, qui ont tendance à recourir aux hostilités armées contre d'autres sectes.

Troisièmement, le fait de posséder des bases militaires et des aérodromes opérationnels à l'intérieur de l'Afghanistan leur offrirait en outre une chance de s'étendre dans l'ensemble de la région, voire au-delà.

Quatrièmement, outre ces tendances et ces plans terroristes, un groupe terroriste a besoin de réunir des fonds et de stocker des armes, et les Taliban semblent être bien approvisionnés à cet égard.

Les partisans des Taliban, qu'ils soient proches ou lointains, sont persuadés que le déploiement de ce groupe leur garantirait une influence définitive en Afghanistan. Selon nos estimations, depuis l'avènement des Taliban en septembre 1994, des sommes considérables, excédant probablement les 2 milliards de dollars, ont été transférées à ce groupe par le biais des services de renseignement pakistanais.

Ils ont par conséquent réussi à mettre en place une présence militaire tyrannique dans un certain nombre de provinces de l'Afghanistan, alors qu'augmentent la haine et le ressentiment éprouvés par la population civile à l'égard de leurs pratiques non civilisées et rétrogrades. Avec le temps, la nature réelle des Taliban et leurs liens avec des milieux étrangers sont clairement apparus à nos compatriotes. Ce fait soulève parfois des objections dans les rangs des Taliban. La découverte de ces faits a provoqué le mécontentement et une tendance centrifuge parmi les Taliban qui sont des patriotes et qui ont participé de bonne foi aux actes de ces mercenaires rétrogrades.

Je voudrais maintenant aborder la question du processus de paix en cours en Afghanistan et la contribution de la Mission spéciale des Nations Unies à celui-ci. Le peuple et le Gouvernement de l'Afghanistan remercient S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le chef de la Mission spéciale, S. E. l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri, et ses collègues pour leurs efforts constants visant à l'instauration d'une paix durable en Afghanistan. Le Gouvernement afghan rend également hommage aux efforts précieux et au rôle joué par l'Organisation de la Conférence islamique. Les efforts de M. Hamid Algabid, le Secrétaire général de l'OCI, de l'Ambassadeur Ibrahim S. Bakr, Représentant spécial du Secrétaire général de l'OCI en Afghanistan, et de l'Ambassadeur Engin Ansay, Envoyé spécial de l'OCI en Afghanistan doivent également être mentionnés avec gratitude.

Nous nous sommes engagés à coopérer avec la Mission spéciale des Nations Unies pour qu'elle puisse s'acquitter avec succès de son mandat. C'est sur la base de cet engagement et conscients de notre responsabilité historique de défendre notre souveraineté nationale, notre unité et notre intégrité territoriale que nous nous devons de signaler certaines des insuffisances des efforts de la Mission spéciale. Nous espérons que ces insuffisances pourront être rapidement corrigées. Il y a eu manquement quant à : premièrement, identifier clairement l'ingérence étrangère comme étant à l'origine du conflit et recommander des mesures efficaces afin d'y mettre un terme — bien que nous nous félicitions de voir que le paragraphe 17 du dernier rapport du Secrétaire général (A/50/908) cite l'ingérence étrangère comme étant l'une des principales causes de la persistance du conflit; deuxièmement, déterminer et respecter un enchaînement logique des étapes du processus de paix d'une manière pragmatique et réaliste, lequel devrait comprendre la période de transition nécessaire au processus politique pour pouvoir engendrer un règlement négocié global; et troisièmement, identifier de manière adéquate et en temps voulu la nature véritable des mercenaires dénommés Taliban au moment de leur apparition en septembre 1994, et par la suite, lorsque, au début de 1995 leurs objectifs sont clairement apparus, révéler leur lien bien connu avec l'étranger.

Jetant un oeil sur les activités antérieures de rétablissement de la paix des Nations Unies dans d'autres régions du monde comme au Cambodge, en Angola, en El Salvador et ainsi de suite, nous sommes conscients qu'il existe dans une certaine mesure un schéma unifié pour ces opérations de rétablissement de la paix, lesquelles ont été mises en oeuvre étape par étape. La première étape de ce schéma, comme nous l'avons déclaré devant l'Assemblée générale, est d'établir une distinction entre le statut des parties dans un conflit interne, à savoir le Gouvernement et les forces d'insurrection. Cela permet d'établir le point de vue de chacune des parties sur un règlement politique négocié. Tout au long de ce processus, toute mission des Nations Unies doit conserver une stricte impartialité. En règle générale, les contacts assidus et les négociations délicates avec les principaux acteurs aboutissent à un accord formel entre les parties, lequel comprend habituellement, entre autres, deux chapitres : politique et militaire.

Le chapitre politique comprend des accords sur un cessez-le-feu immédiat, la structure du pouvoir au cours de la période de transition, le transfert du pouvoir, une loi électorale, la tenue d'élections, l'adoption d'une constitution et ainsi de suite. Le chapitre militaire d'un tel accord traite généralement du désengagement, de la démobilisation des forces irrégulières et de l'établissement d'une force de sécurité nationale.

Nous comprenons que dans toutes les opérations de rétablissement de la paix, après avoir créé un environnement national réellement positif et propice à la paix, les Nations Unies, en intermédiaire honnête, élaborent une approche pratique et pragmatique de façon à garantir un accord global et à en superviser l'application. Toutefois, en Afghanistan, il semble que la Mission spéciale des Nations Unies, en dépit de la vaste expérience résultant des activités passées des Nations Unies en matière de rétablissement de la paix, en l'absence d'un accord politique et compte dûment tenu des éléments et des facteurs qui sont impératifs pour un processus politique pacifique, n'ait dans le passé souligné qu'un des éléments, à savoir, le transfert du pouvoir. Cette approche peut donner l'impression que la Mission a perdu de vue d'autres éléments importants et les différentes étapes en tant qu'éléments fondamentaux du processus de paix et que préalables à un règlement politique juste, durable et crédible.

Le Gouvernement afghan s'est félicité du renforcement de la Mission spéciale des Nations Unies grâce à la nomination de quatre nouveaux conseillers chargés d'aider directement l'Ambassadeur Mestiri dans sa tâche, des plus complexes et ardues. Le processus de paix en Afghanistan, du fait de son caractère complexe, sera facilité à présent que la Mission jouit de l'expérience et des avis techniques de ce groupe d'éminents experts.

Toutefois, le fait que Mission spéciale n'ait pas su identifier la pierre d'achoppement véritable qui entrave les efforts de paix des Nations Unies a toujours été l'une des causes pour lesquelles le processus de paix n'a jamais progressé. Les dirigeants du Taliban ont, par exemple, critiqué sévèrement en plusieurs occasions le rôle des Nations Unies en Afghanistan comme étant «futile et vain». Ils ont également rejeté toute forme de négociation avec le Gouvernement.

Pas plus tard que la semaine dernière, avec l'aide des milieux pakistanais, les Taliban ont convoqué une réunion appelé *shura*, ou conseil, à Kandahar. C'est encore une fois avec consternation que, d'après des rapports fiables, je relève que le 29 mars 1996, à 9 h 30, un avion de transport militaire pakistanais de type 143, parti de Karachi, a atterri à l'aéroport de Kandahar, amenant une délégation politique et des services de renseignements, qui a participé à l'organisation et à la tenue de ce conseil. En outre, les participants à cette *shura*, ou conseil, ont été amenés à Kandahar par avion et par camion depuis le Pakistan.

Ce rassemblement a été tenu avec arrogance et sans la participation d'aucun des principaux groupes afghans. La résolution finale du conseil de Kandahar, adoptée le 3 avril 1996, a déclaré Akhound Molla Mohammed Omar, chef nominal des Taliban, «Amir al-Mominin — le chef des croyants», titre qui n'a pas été revendiqué depuis la fin du califat ottoman à Istambul. La teneur de cette décision révèle les prétentions des Taliban, qui cherchent à étendre leur loi non seulement en Afghanistan mais également dans les pays islamiques voisins.

Cette rencontre burlesque et extravagante a été condamnée non seulement par le Gouvernement afghan mais aussi par l'opposition autre que les Taliban.

D'un bout à l'autre, la position dogmatique des Taliban consistant à refuser de participer aux négociations a été essentiellement fondée, à notre avis, sur le fait qu'ils détiennent une puissance de feu constamment alimentée par les services de renseignement pakistanais, comme le montre notamment le fait que les Taliban ont accusé réception de nouveaux lance-roquettes à longue portée pakistanais.

Une ville aussi grande que Kaboul, capitale et foyer de plus d'un million de citoyens innocents condamnés à des pertes horribles, porte témoignage des crimes commis par les Taliban, qui ouvrent chaque jour de nouveaux dossiers d'atrocités.

Dans le passé, la délégation afghane a présenté des rapports sur les violations du droit humanitaire international commises par les Taliban. Les faits suivants relatent brièvement le bombardement des cibles civiles perpétré à Kaboul par les Taliban au moyen de fusées, actes qui devraient préoccuper sérieusement le Conseil de sécurité.

Premièrement, à la fin de décembre 1995, les Taliban ont tiré plus de 205 fusées sur le quartier résidentiel de Kaboul, tuant 25 civils et blessant 47 autres, tandis que de nombreuses maisons étaient sérieusement endommagées.

Deuxièmement, au cours du mois de janvier 1996, les mercenaires Taliban ont lancé 331 fusées sur les quartiers résidentiels de Kaboul, faisant 60 morts et 225 blessés parmi la population civile et détruisant 65 maisons.

Troisièmement, au cours du mois de février 1996, 71 fusées au total ont été lancées sur des cibles civiles à Kaboul, tuant 12 personnes, blessant 54 autres et laissant 11 maisons détruites.

Quatrièmement, pendant le mois de mars 1996, ils ont lancé 111 fusées sur les quartiers résidentiels de Kaboul,

tuant 31 habitants, blessant 44 autres et endommageant sérieusement 23 maisons.

Cinquièmement, au cours de ce mois, 149 fusées ont été lancées par les Taliban, tuant 34 personnes, blessant 114 autres et détruisant 22 maisons.

De plus, à la suite du bombardement aérien commis par les Taliban le 23 décembre 1995, 33 citoyens de la ville de Kaboul ont tragiquement perdu la vie. Parmi eux figurent sept producteurs de films professionnels, dont le studio de production a été directement frappé, ainsi que neuf enfants. Il y a eu également 140 blessés. Quarante enfants n'ont pas été retrouvés.

Le 28 janvier 1996, les Taliban ont bombardé le centre de la capitale, tuant 10 citoyens et faisant plusieurs blessés.

Le 6 février 1996, un bombardier Taliban a lâché trois bombes de 250 kilogrammes sur des quartiers résidentiels de la ville, qui heureusement, n'ont fait cette fois aucune victime.

L'énumération des faits susmentionnés et les références au comportement inamical des milieux pakistanais n'impliquent pas nécessairement que l'État islamique d'Afghanistan ait l'intention de préconiser une attitude antagoniste envers le Gouvernement central et le peuple pakistanais.

La politique étrangère de principe de l'Afghanistan exige une amitié et une coopération sincères avec tous les États et en particulier avec les pays voisins.

Nous sommes convaincus que seule pareille atmosphère donnera à notre pays l'opportunité de reconstruire son pays ravagé par la guerre.

Nous sommes reconnaissants à la nation pakistanaise amie et fraternelle, d'être restée à nos côtés durant notre épreuve. C'est un chapitre de l'histoire durant lequel la nation afghane s'est efforcée de lutter non seulement pour se défendre, mais pour le bien de pays éloignés qui étaient sur le chemin de la poussée de l'ancienne Union Soviétique vers le sud, y compris le Pakistan et d'autres pays de la région, et peut-être le monde libre tout entier, les protégeant ainsi d'une menace potentielle. Comme nous l'avons dit en maintes occasions, nous aimerions rétablir des liens amicaux et étroits avec le Pakistan. Bien entendu, cela signifie que ces liens doivent être fondés sur le respect mutuel pour la souveraineté, l'unité nationale, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures de part et d'autre.

L'Afghanistan, avec le Pakistan, peut jouer un rôle important dans le renforcement et l'élargissement de la coopération entre tous les pays dans les domaines économique et culturel. Nous sommes convaincus qu'une coopération régionale effective, coordonnée par l'Organisation de coopération économique, ne pourra être réalisée que grâce à des relations de coopération et de paix entre les deux pays.

Les milieux pakistanais, dans une tentative stérile de justifier les interventions flagrantes de l'ISI dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, ont longtemps accusé le Gouvernement de l'État islamique d'Afghanistan de recevoir une aide militaire de certains pays. Pour que cela soit reflété dans le compte rendu du Conseil, je tiens à préciser que si le Gouvernement de l'Afghanistan n'avait pas été décidé à préserver sa souveraineté, son intégrité territoriale, son indépendance politique et n'avait pas ressenti la nécessité d'une politique de non-alignement continue, il n'aurait aucune raison d'endurer pareils sacrifices, souffrances et difficultés.

De l'avis du Gouvernement de l'Afghanistan, un agresseur de quelque secte ou philosophie que ce soit, qu'il soit musulman ou non, voisin ou non, n'est rien d'autre qu'un agresseur.

L'Afghanistan, en tant qu'État souverain, se réserve le droit légitime de demander l'aide politique, morale et humanitaire de n'importe quel pays, proche ou lointain, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et sur la base des principes internationalement reconnus. Nous assurons le Conseil que, malgré les difficultés insupportables résultant de l'ingérence étrangère, de conspirations et d'autres actes, l'Afghanistan n'a conclu aucun accord, régional ou autre, qui puisse constituer une menace pour la sécurité nationale des pays de la région ou mettre en danger le statut de non-alignement de l'Afghanistan. Nous restons fidèles à cette politique.

En outre, nous sommes convaincus que la fin de ces interventions flagrantes ouvrirait la voie à des efforts pacifiques par la Mission spéciale des Nations Unies visant à instaurer une solution juste et de grande portée au conflit destructeur en Afghanistan.

Nous estimons qu'il est grand temps pour les Gouvernements pakistanais et afghan d'entamer immédiatement un dialogue sérieux et des négociations pour le rétablissement de la confiance mutuelle et d'une coopération qui contribuerait définitivement à l'instauration d'une atmosphère

saine et propice au rétablissement de la paix en Afghanistan.

Alama Iqbal, philosophe et poète bien connu du sous-continent, a dit :

> «L'essence de l'Asie est un mélange mouvant. La nation afghane en est le noyau. Sa tranquillité est la paix de l'Asie, et son tumulte est la turbulence de l'Asie.»

L'Afghanistan, du fait de toutes ces ingérences que j'ai évoquées, est troublé. La paix et la stabilité de la région, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans sa déclaration à la presse le 13 décembre 1995, sont compromises. Le Conseil de sécurité, sur la base du mandat que la Charte lui a conféré, ainsi que des attentes de la malheureuse nation afghane, doit s'attacher à prendre une décision appropriée pour remédier à la situation.

À ce stade, j'aimerais présenter trois propositions spécifiques à l'attention du Conseil.

Premièrement, la mise en place d'un poste de surveillance des Nations Unies le long de la frontière septentrionale entre l'Afghanistan et le Pakistan au point de Speen Boldak. Le poste de surveillance mettrait un frein au flot d'armes et de munitions illicites qui arrivent entre les mains des mercenaires Taliban. Cela contribuerait sans aucun doute à atteindre l'objectif de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 1995, et dans ce cas particulier jouerait un rôle de dissuasion en réduisant la tension et la portée des conflits armés. Peut-être le personnel militaire actuel du Bureau du Secrétaire général pour l'Afghanistan pourrait-il être rapidement affecté à cette tâche. Sa présence est impérativement nécessaire dans le sud du pays.

Deuxièmement, l'envoi, par l'ONU, d'une mission d'établissement des faits dans les provinces de l'Afghanistan occupées par les Taliban afin, tout d'abord, d'observer l'ampleur de l'intervention militaire pakistanaise dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, et ensuite, de procéder à une enquête sur la culture, le traitement et le trafic illicite de stupéfiants dans les zones occupées par les Taliban.

Troisièmement, à propos des Taliban et du trafic de drogue, l'Afghanistan a préparé un rapport détaillé et complet traitant de la culture, du traitement et du trafic des stupéfiants, en particulier dans les provinces du sud et du sud-ouest de l'Afghanistan. Il s'agit là d'un phénomène nouveau et alarmant. Le rapport doit être présenté aux autorités de lutte contre les stupéfiants des Nations Unies pour qu'il prenne les mesures appropriées.

La mission d'enquête vérifierait également la vaste gamme de rapports relatifs aux violations des droits de l'homme, en particulier à l'encontre des femmes, dans les régions occupées par les Taliban, et elle étudierait et évaluerait, dans la mesure du possible, la situation et les circonstances qui règnent dans les régions contrôlées par les Taliban pour ce qui est des activités terroristes et criminelles institutionnalisées.

Troisièmement, comme j'en ai informé le Secrétaire général dans ma lettre en date du 14 septembre 1995 (S/1995/795), à la suite des événements du 6 septembre 1995, les avions de transport militaires et les véhicules de transport pakistanais ont commencé le transfert systématique d'armes lourdes et légères — appartenant au Ministère afghan de la défense — d'Herat à Quetta, au Pakistan. Certaines de ces armes ont depuis été remises aux mercenaires taliban. La plus grande partie de ces armes, qui ont été pillées par l'armée pakistanaise, se trouvent encore à Quetta. Le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures appropriées pour assurer le retour rapide de ces armes, qui appartiennent à l'Afghanistan.

Je voudrais indiquer que, dans ma lettre du 14 septembre, l'État islamique d'Afghanistan s'est réservé le droit de prendre, en temps opportun, des mesures légales appropriées au niveau international contre le Pakistan, afin d'assurer le retour de ces armements.

Je terminerai en disant que la différence entre un saint et un pécheur est que le saint a un passé et que le pécheur a un avenir. S'agissant de leur attitude envers la nation afghane, les autorités pakistanaises devraient s'efforcer d'utiliser l'avenir pour restaurer la confiance du peuple afghan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession au poste important de président du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que, grâce à votre sagesse, à votre expérience et à vos compétences remarquables, vous serez en mesure de mener à bien les travaux du Conseil ce mois-ci.

Je tiens également à remercier votre prédécesseur à la présidence, le Représentant permanent du Botswana, M. Legwaila, de la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil avec succès le mois dernier.

L'Afghanistan continue d'être embourbé dans un conflit prolongé; la situation sur le terrain est troublée et instable, et elle a entraîné des pertes humaines et matérielles considérables pour le peuple afghan; elle représente également une menace pour les pays avoisinants et pour la région, et elle compromet la sécurité et la stabilité régionales.

L'Afghanistan est voisin de la Chine; le Gouvernement et le peuple chinois sont préoccupés par la situation qui règne dans ce pays et espèrent que l'Afghanistan mettra fin aux querelles et s'engagera dans le processus de reconstruction nationale. Le coeur du problème de l'Afghanistan se trouve dans un manque de confiance minimum entre les factions, et dans leur refus de renoncer à l'emploi de la force pour résoudre leurs problèmes.

En même temps, l'ingérence étrangère dans la question de l'Afghanistan et le transfert des armes vers ce pays compliquent le problème, ce qui explique qu'il ait échappé depuis si longtemps à toute solution.

Pour un règlement authentique de la question afghane, nous pensons que les factions présentes en Afghanistan devraient tout d'abord instaurer un cessez-le-feu, rétablir la confiance mutuelle et créer les conditions nécessaires à un règlement pacifique. Deuxièmement, avec l'assistance des Nations Unies, l'Organisation de la Conférence islamique et les voisins de l'Afghanistan, les parties afghanes devraient entamer des négociations et des consultations pacifiques afin de trouver une solution satisfaisante qui ne soit pas entravée par des divergences politiques, religieuses et ethniques. Tous les pays devraient appliquer les résolutions des Nations Unies, respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, s'abstenir de s'ingérer dans ses affaires internes et empêcher les transferts d'armes vers ce pays.

La Chine a toujours accordé une grande importance à la question de l'Afghanistan. Dans le passé, le peuple afghan a été confronté à des problèmes d'agression et de résistance à l'agression; fidèle à sa position, la Chine a toujours appuyé le peuple afghan dans la juste lutte qu'il mène pour sauvegarder sa souveraineté nationale et son indépendance.

Cependant, après le retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan, la question afghane est devenue essentiellement un problème intérieur. Le Gouvernement chinois s'est constamment opposé à ce qu'un pays s'ingère dans les affaires intérieures d'un autre, et nous sommes, bien sûr, opposés à une ingérence étrangère dans les affaires intérieures afghanes : une ingérence étrangère dans la question afghane ne peut que compliquer le problème.

Nous félicitons l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de la Conférence islamique et les pays concernés des efforts positifs — efforts que nous appuyons — qu'ils font pour rétablir la paix en Afghanistan. Nous appuyons également les résolutions pertinentes des Nations Unies relatives au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et au droit du peuple afghan de décider de son propre avenir, et nous espérons que tous les pays respecteront ces résolutions. De même, nous espérons sincèrement que les parties afghanes accorderont la priorité aux intérêts du pays et du peuple, qu'ils laisseront de côté leurs divergences passées, qu'ils mettront un terme au conflit armé et, que grâce à un dialogue et à des consultations amicaux, ils parviendront à la réconciliation et à la stabilité nationales, de sorte que le peuple afghan puisse commencer à rebâtir le plus tôt possible et à vivre et travailler en paix et en sécurité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis convaincu que vos qualités de chef et de diplomate assureront le succès des travaux du Conseil ce mois-ci.

Je tiens également à exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation au Président sortant, M. Legwaila, Représentant permanent du Botswana, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation est heureuse que la situation en Afghanistan soit maintenant discutée au cours d'une séance plénière du Conseil de sécurité. Cela était devenu d'autant plus urgent que la situation dans le pays se détériore rapidement à cause des querelles civiles autodestructrices, qui ont déjà entraîné de lourdes pertes humaines et matérielles.

Cette réunion offre également une occasion pour les non-membres du Conseil de prendre la parole sur une question qui échappe depuis si longtemps à toute solution rationnelle.

C'est avec une profonde préoccupation que l'Indonésie assiste à la poursuite des hostilités armées en Afghanistan, où des milliers de personnes ont été tuées, blessées, mutilées ou déplacées. Le factionnalisme et les divisions ethniques menacent de fragmenter le pays de façon permanente. La situation est encore aggravée par l'existence de conditions humanitaires critiques et de l'impasse virtuelle dans laquelle se trouvent les efforts visant à trouver une solution politique et mettre fin à cette crise tragique. La gravité de la situation, non seulement pour ce qui est du peuple afghan, mais également du point de vue de ses ramifications dans la région et au-delà, ne saurait donc être sous-estimée.

Ma délégation est pleinement consciente des importantes initiatives prises par le Conseil et le Secrétaire général pour traiter de façon globale des dimensions complexes de ce conflit. Dans ce contexte, nous saluons particulièrement les efforts renouvelés du Secrétaire général, y compris l'envoi dans la région de l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri en tant que chef de la Mission spéciale et sa proposition de créer une instance ou un mécanisme représentant les diverses factions auxquelles le pouvoir pourrait être transféré. Une telle formule pourrait constituer un élément décisif pour le règlement d'autres questions litigieuses, comme la création d'un gouvernement intérimaire, la sécurité et la démilitarisation de Kaboul. Elles ont été envisagées en tant que premières étapes vers un retour à la normale en Afghanistan.

Il est toutefois regrettable que les dirigeants des diverses factions n'aient pas réussi à mettre de côté leurs divergences dans l'intérêt plus large de leur peuple ni à démontrer une volonté politique et un réel désir de paix. En conséquence, le risque d'une nouvelle confrontation d'envergure entre les forces en litige, avec ses conséquences prévisibles pour la population civile, demeure tout à fait possible. La situation est encore aggravée par des ingérences étrangères dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, ce qui complique énormément les efforts de rétablissement de la paix et de la stabilité.

La déclaration présidentielle du mois de février dernier reflète pleinement la préoccupation réelle du Conseil de sécurité et appelle les parties concernées à mettre fin aux hostilités et à lever le blocus de Kaboul, pour permettre le passage de l'aide humanitaire et autres fournitures, si nécessaires à la population assiégée. Ma délégation s'est également associée au soutien du Conseil aux efforts de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, qui offre le seul espoir de mettre fin à l'effusion de sang par la création d'un gouvernement de transition largement représentatif acceptable pour le peuple afghan.

En même temps que les recommandations opportunes et équilibrées du Conseil et du Secrétaire général visant à promouvoir un règlement négocié en Afghanistan, ma délégation souhaite souligner les propositions qui ont été soumises lors de la vingt-troisième Conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques, tenue à Conakry en décembre dernier. En particulier, nous convenons tout à fait que le moment est venu de lancer un dialogue crédible interafghan pour rétablir la paix et la stabilité et redynamiser l'infrastructure politique, économique, sociale et institutionnelle de la société afghane.

Pour réaliser l'objectif d'une paix durable, nous demandons aux parties concernées de coopérer pleinement avec tout le personnel qui se consacre à l'aide humanitaire, en pleine conformité avec les préceptes du droit humanitaire international. Nous demandons à ces États de s'abstenir d'entreprendre des actions pouvant entraver les efforts déployés actuellement en faveur d'une solution pacifique, en particulier en empêchant le flot d'armements destinés aux parties en conflit. De plus, compte tenu de la proximité de l'Afghanistan avec un certain nombre de pays, ma délégation encourage des actions régionales pour aider et renforcer le processus de paix.

Bien que ces efforts aient parfois échoué dans le passé, le Conseil devrait néanmoins demeurer décidé à surmonter les aspects fratricides du conflit. Rien que cela faciliterait la réalisation de progrès vers la paix dans ce pays assiégé. Cependant, la clef de voûte de l'édifice de la paix est nécessairement l'établissement d'un dispositif interafghan. En même temps, il ne faut pas perdre de vue le fait que les conditions humanitaires sont inextricablement liées à la paix et à la stabilité et continueront donc d'exiger un apport important de la part de la communauté internationale. On ne peut envisager qu'une paix durable puisse s'établir dans un environnement d'énormes privations humaines, de crainte et d'insécurité.

Si ma délégation espère sincèrement que le Conseil et le Secrétaire général continueront d'aider activement les parties à parvenir à une réconciliation nationale, ce sont les dirigeants de l'Afghanistan qui sont responsables en dernier ressort de la paix. Ce sont eux qui doivent résoudre leurs divergences de façon pacifique et démocratique. Cependant, nous n'appuyons pas l'imposition de la paix, car cela

violerait la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan auxquelles l'Indonésie est pleinement attachée. Nous sommes donc pleinement convaincus qu'une paix durable ne peut provenir que de la volonté des parties intéressées de se lancer dans un dialogue constructif fondé sur le compromis et la coopération.

Pour terminer, ma délégation exprime l'espoir que nos efforts communs puissent, comme ils le doivent, contribuer de manière décisive aux efforts de paix en cours en Afghanistan. Si toutefois, nous décidions de nous soustraire à notre responsabilité solennelle et laisser à son sort le peuple afghan, alors nous devrons nous attendre à ce que le Conseil perde de sa crédibilité. Nous devons donc demeurer saisis de la situation en Afghanistan jusqu'à ce que les souffrances, qui ont été le lot quotidien de nombreux Afghans, soient atténuées et qu'une paix durable soit fermement établie.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les dirigeants afghans, autrefois unis, se sont dressés les uns contre les autres. Cette guerre civile se poursuit aujourd'hui encore, sept ans plus tard, avec des Afghans qui luttent contre des Afghans. Bien que certains des acteurs aient changé et que les alliances ne soient plus les mêmes, le résultat est le même : l'impasse militaire. Et la véritable victime c'est le peuple afghan, qui continue de souffrir les dégâts et la violence. sans fin. Les États-Unis appuient les efforts de paix de l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Mestiri, qui est retourné dans la région à la recherche de la réconciliation entre les diverses factions. Nous croyons savoir que l'Ambassadeur Mestiri déplace sa mission à Jalalabad. Nous estimons que c'est là une mesure très positive, qui devrait faciliter des contacts plus fréquents et plus étroits avec les divers groupes;

Nous estimons que la vaste majorité des Afghans souhaitent la modération et n'appuient pas l'extrémisme. Eux et nous voulons à Kaboul un gouvernement central capable, largement appuyé qui commencerait la tâche de reconstruction du pays, de l'économie et du commerce, des infrastructures et des systèmes éducatif et judiciaire.

Les États-Unis ne sont en faveur d'aucune faction, mouvement ou individu qui luttent en ce moment pour le pouvoir en Afghanistan. Je voudrais être très clair sur cette question, surtout en raison des nombreux articles de presse erronés qui ont paru sur ce sujet. Nous ne fournissons pas d'armes ou d'autre appui militaire ou financier à aucune de ces factions ou mouvements.

Bien que les États-Unis n'appuient aucun groupe particulier, nous avons continué de fournir au peuple afghan une assistance humanitaire, essentiellement par le biais des institutions des Nations Unies et d'organisations bénévoles privées. Cette aide est essentiellement destinée à soigner les réfugiés, au rapatriement, et à appuyer les opérations de déminage. Des sommes très limitées sont allouées aux efforts de lutte contre la drogue. Depuis 1989, les États-Unis ont versé quelque 700 millions de dollars sous forme d'aide humanitaire. Rien que l'année dernière, le chiffre de cette aide a atteint près de 50 millions de dollars.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a l'occasion d'explorer les mesures qu'il pourrait prendre pour encourager davantage la réconciliation et aboutir à un règlement politique pacifique. Mais ni le Conseil, ni l'ONU, ni la communauté internationale ne peuvent créer la paix dans ce pays. Ce n'est que lorsque les parties auront la volonté politique de faire la paix, de mettre fin à la guerre que l'Afghanistan sera capable de trouver la voie conduisant à la stabilité et à la réconciliation.

Nous appelons toutes les factions afghanes et les parties extérieures qui les soutiennent avec des fonds et des armes de prendre conscience de la futilité de poursuivre le conflit en Afghanistan. Une solution militaire n'offrira pas et ne peut offrir une paix durable. En Afghanistan, où l'économie a été totalement désorganisée, de nombreux Afghans ne prennent les armes que parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen de gagner de quoi entretenir leur famille. Il est donc impératif que les factions armées s'engagent sérieusement à parler directement avec leurs ennemies.

Nous savons que des efforts sont déployés depuis des mois pour réaliser une réconciliation entre les groupes. Les États-Unis, ainsi que de nombreux pays occidentaux, islamiques et autres sont prêts à contribuer à cette tâche. Cependant, la reconstruction ne peut commencer qu'avec l'établissement d'une paix authentique. Nous voulons une fin immédiate aux combats. Un cessez-le-feu et des progrès vers un plan de paix complet sont nécessaires.

Un certain nombre d'idées ont été avancées en vue d'atteindre l'objectif désiré en Afghanistan. Je répète que chacune d'entre elles nécessite une volonté politique de la part des diverses factions. Les États-Unis souhaitent travailler en étroit contact avec d'autres pays concernés en vue d'explorer les moyens supplémentaires que les Nations Unies pourraient mettre en oeuvre à ce tournant critique

pour aboutir à une paix durable. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties extérieures pour qu'elles s'abstiennent de fournir des armes ou toute autre assistance aux factions armées.

Nous savons que plusieurs pays envisagent d'appliquer un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afghanistan. Les États-Unis estiment qu'il s'agit d'une idée digne d'être explorée plus avant, si elle peut être effectivement mise en oeuvre. Nous devrions également discuter des perspectives de la tenue d'une conférence sur l'Afghanistan, qui pourrait contribuer à accélérer le processus de paix. Il est essentiel de créer une instance au sein de laquelle les aspirations légitimes de la grande majorité des Afghans puissent s'exprimer et qui permette la création d'un dispositif de gouvernement.

L'Organisation des Nations Unies fera tout son possible pour rapprocher les parties afghanes, mais c'est aux parties qui sont en lutte qu'il appartient en dernier ressort de choisir une autre voie, celle qui apportera enfin à l'Afghanistan la paix et la réconciliation.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Comme les orateurs précédents, nous nous réjouissons de la possibilité de discuter de la situation en Afghanistan et d'entendre les vues des pays directement concernés. Nous espérons que ce débat enverra au peuple d'Afghanistan un message, à savoir que leur conflit n'est pas oublié, et que cette séance marquera le début d'un effort nouveau en faveur de la paix.

La situation humanitaire tragique, notamment à Kaboul, a incité tous les membres du Conseil de sécurité à examiner avec une détermination nouvelle les problèmes de l'Afghanistan. La communauté internationale a le devoir de faire le maximum en son pouvoir. Le Royaume-Uni continue de fournir une assistance; nous avons consacré plus de 100 millions de livres à l'aide humanitaire depuis 1980.

Il ne s'agit pas d'une préoccupation d'ordre exclusivement humanitaire. La paix en Afghanistan présente pour des pays comme le Royaume-Uni un intérêt réel et grandissant. Soixante-dix pour cent de l'héroïne d'Europe provient d'Afghanistan. Le territoire afghan est de plus en plus utilisé pour entraîner des terroristes dont les activités ont des conséquences qui s'étendent bien au-delà des frontières du pays. Un Afghanistan instable représente une menace à la stabilité d'une région qui présente une grande importance pour nous.

Il est malheureusement avéré qu'aucune solution n'est en vue. Aucune pression internationale, si puissante soit-elle, ne peut compenser l'absence d'engagement des parties en Afghanistan. Mais nous devons nous abstenir de céder à la frustration. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies demeure le meilleur espoir de progrès. La résolution de l'Assemblée générale adoptée par consensus lors de la cinquantième session a réaffirmé l'engagement de tous les membres envers l'Afghanistan et la volonté des Nations Unies d'aider le peuple afghan dans ses efforts en vue de parvenir à la réconciliation nationale. La déclaration du Président du Conseil de sécurité du 14 février a réaffirmé les préoccupations du Conseil. Nous continuons d'appeler toutes les parties afghanes à faire des compromis et à faire montre de souplesse, sans laquelle la paix ne sera jamais possible.

La Mission spéciale dirigée par l'Ambassadeur Mestiri est confrontée à une tâche extrêmement redoutable. Nous continuons à soutenir ses efforts. Nous regrettons que la Mission ait souvent été contrainte d'adopter une attitude attentiste. Nous nous réjouissons du récent retour de l'Ambassadeur Mestiri dans la région. Un nouvel élan est nécessaire. Nous soutenons l'intention du Secrétaire général de renforcer la Mission dans le cadre des ressources existantes. Nous sommes d'accord avec les conclusions formulées par le Secrétaire général dans son rapport (A/50/908) sur l'Afghanistan, à savoir qu'il pourrait être nécessaire d'explorer des moyens supplémentaires de faciliter la réalisation d'un règlement et d'une paix durables en Afghanistan. Nous attendons d'en savoir davantage sur la proposition d'une conférence internationale et sur la façon dont elle pourrait jouer un rôle utile dans l'établissement d'une paix durable. De toute évidence, la date devra être soigneusement choisie, et l'ordre du jour devra être clair si l'on veut qu'une telle réunion joue un rôle positif.

Nous venons juste de recevoir le rapport du Secrétaire général. Nous souhaiterions y réfléchir et étudier les vues exprimées dans le présent débat, et voir de quelle façon le Conseil pourrait apporter son assistance. Mais je voudrais qu'il soit pris acte maintenant de notre préoccupation particulière au sujet de l'évaluation du Secrétaire général, selon laquelle les ingérences, tant militaires que politiques, de pays étrangers dans la région et au-delà, s'accroissent. Cela est inexcusable. Il faut étudier soigneusement les moyens d'empêcher de telles ingérences à l'avenir. Nous lançons de nouveau un appel pour qu'il soit mis fin au flux désastreux d'armes entrant en Afghanistan. La paix ne pourra être obtenue par la force des armes; elle ne pourra être gagnée que lorsque les armes seront déposées et que les

Afghans eux-mêmes admettront que la réconciliation est la seule voie qui s'offre à eux.

M. Legwaila (Bostwana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents et de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Je voudrais également remercier tous les orateurs des paroles aimables qu'ils m'ont adressées ainsi qu'à ma délégation.

Nous sommes reconnaissants au Secrétariat pour les réunions d'information régulières visant à tenir les membres du Conseil de sécurité informés de l'évolution de la situation en Afghanistan. Le rapport (A/50/908) du Secrétaire général, publié conformément à la résolution 50/88 B de l'Assemblée générale, est à la fois réaliste et équilibré. Nous partageons l'analyse militaire, politique et humanitaire de la situation contenue dans le rapport ainsi que les éléments principaux de ses recommandations.

La guerre en Afghanistan représente l'un des défis les plus graves et les plus redoutables auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui. La guerre civile dans ce pays se poursuit sans relâche depuis plus de 17 ans, avec des conséquences désastreuses, notamment pour la population civile. La terreur et la destruction n'ont épargné aucun segment de la population.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le mépris absolu manifesté à l'égard des droits de l'homme fondamentaux de la population civile. Les organisations internationales des droits de l'homme ont mis en évidence de nombreux abus perpétrés contre des civils, y compris le bombardement de zones résidentielles, notamment à Kaboul, les meurtres délibérés et arbitraires, les exécutions sans jugement, la détention et la torture. De vastes segments de la population ont fait l'objet de déplacements forcés et leurs biens ont été détruits. En résumé, la situation humanitaire globale dans le pays est tragiquement effrayante.

La persistance de la tragédie humaine en Afghanistan résulte de la détermination farouche des parties à résoudre leurs divergences par la force. Nous ne pensons pas que la crise en Afghanistan, comme d'autres crises ailleurs, puisse être résolue par la force. Il y a longtemps que les factions belligérantes en Afghanistan auraient dû comprendre que l'option militaire, en dépit des souffrances sans nom qu'elle fait subir au peuple afghan, ne les a pas plus rapprochés d'une solution de leur crise nationale que lorsqu'ils l'ont prise. Nous les pressons de s'abstenir de prendre toute nouvelle initiative militaire et de s'engager dans un processus de négociation en vue d'un règlement politique. Elles doivent réaliser que la responsabilité ultime de la paix et de la réconciliation nationale, ou de la poursuite de la guerre et des destructions en Afghanistan, ne repose que sur elles.

Aujourd'hui, en Afghanistan, ce dont l'homme de la rue a le plus besoin, c'est d'un pays paisible et stable dans lequel il puisse avoir une chance de reconstruire sa vie brisée. Il n'a pas besoin de fusils et de nouvelles armes pour massacrer davantage encore de ses concitoyens. Il a besoin de l'aide et des encouragements de la communauté internationale, plus particulièrement des pays voisins, pour entamer un nouveau processus de négociation afin de trouver une solution politique durable à la crise dans son pays. Les Afghans ont montré jadis qu'ils étaient capables de s'asseoir autour d'une table de négociation pour parler de paix et de réconciliation nationale. Ils étaient sur le point de réussir quand d'aucuns ont choisi de revenir sur le calendrier convenu pour la tenue d'élections générales.

Aussi croyons-nous que, dans un climat politique approprié, les Afghans sont capables de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour négocier un nouvel accord. Pour cela, ils ont besoin de la sagesse politique et de l'aide — une aide digne de ce nom — de leurs voisins. Malheureusement, ils n'ont pas de chance à cet égard. Leurs voisins sont aussi divisés que les Afghans eux-mêmes, sinon plus, au sujet de la crise afghane, et ils ont décidé d'appuyer l'une ou l'autre des factions afghanes en guerre au lieu de chercher à les réconcilier. Les factions sont formées et armées par les pays voisins qui semblent rester indifférents devant la tragédie humaine que leurs actions prolongent. Les pays de la région doivent s'efforcer d'aider le peuple afghan à trouver la paix au lieu d'encourager l'hostilité et la guerre. Ils ne doivent pas s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et ils doivent cesser de fournir des armes à ce pays.

Devant l'attitude des pays voisins, il est manifeste que le conflit en Afghanistan représente une grave menace pour la paix et la sécurité tant régionale qu'internationale. Pourtant, la communauté internationale a, d'une manière générale, bien peu réagi face à cette crise, aux ramifications internationales évidentes.

Le conflit afghan revêt aussi d'autres dimensions qui méritent d'être mentionnées, ne serait-ce qu'en passant. L'utilisation du territoire afghan pour le trafic illicite des drogues et le fait qu'il n'y aura pas de solution facile au

conflit intertadjik tant que l'Afghanistan sera en guerre avec lui-même sont autant d'exemples à cet égard.

Voilà toutes les raisons qui poussent ma délégation à penser que les Nations Unies devraient avoir réagi bien plus tôt et de manière novatrice face à la situation en Afghanistan. Le moment est venu pour l'ONU de rompre le cercle vicieux et de cesser de réagir devant les conflits une fois qu'ils ont dégénéré en guerres civiles amères et ingérables. Il est apparu clairement depuis le début que les États voisins ne coopéreraient pas à la recherche d'une solution durable à la crise afghane et que le Conseil de sécurité aurait dû s'empresser de mettre en place une mission de rétablissement de la confiance en Afghanistan lorsqu'on s'est aperçu que les chances d'organiser des élections générales conformément à l'Accord d'Islamabad étaient bien minces. À l'époque, les positions ne s'étaient pas encore durcies et il n'aurait pas été difficile d'obtenir l'accord des factions. La confiance aurait pu ainsi être restaurée.

Nous espérons néanmoins qu'un cessez-le-feu est toujours possible en Afghanistan. Les Nations Unies pourraient faire suivre l'instauration d'un tel cessez-le-feu de l'envoi d'une mission d'enquête pour évaluer la situation et la faisabilité d'une présence visible des Nations Unies dans le pays, même limitée. L'objectif de cette présence de l'ONU serait d'aider les Afghans à préparer la tenue d'élections générales et d'éviter que ne se répètent les événements qui ont conduit à la crise actuelle. Un embargo général sur les armes devrait être institué sur l'ensemble du territoire afghan avant les élections. Il conviendrait d'insister auprès des pays voisins pour que, dans l'intérêt de la paix en Afghanistan, ils respectent les dispositions de l'embargo sur les armes.

Ce n'est là qu'une suggestion parmi tant d'autres qui pourraient être retenues pour mettre fin à la guerre et apporter une solution politique durable à la crise en Afghanistan. Il se peut que ce soit la moins réalisable dans le climat politique actuel en Afghanistan, mais toute solution ne prévoyant pas l'établissement d'un cessez-le-feu et des négociations en vue d'un nouvel accord politique serait tout aussi irréaliste.

Bref, rien ne saurait justifier qu'on ne réagisse pas face à cette situation tragique. La réussite de l'ONU pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales dépend dans une large mesure de sa capacité à répondre de manière novatrice et significative à toutes les situations de crise à chaque phase de leur évolution. Ne rien faire est la seule ligne de conduite que nous ne devons pas adopter dans la recherche de solutions aux crises. Et nous ne pensons pas que la communauté internationale envisage de ne rien faire en Afghanistan.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Botswana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste. Comme convenu lors des consultations préalables, je vais maintenant lever la séance. Le Conseil reprendra l'examen de la question inscrite à son ordre du jour à 15 heures cet après-midi.

La séance est levée à 13 h 5.